



ECONEWS



ÉCONOMIE

AU LUXEMBOURG, LE TRAVAIL NE PAIE PAS TOUJOURS PANORAMA SOCIAL 2024 - UNE MISE À JOUR

Lors de son discours sur l'état de la Nation, le Premier Ministre a déclaré que :

« Notre système social est largement conçu pour s'articuler autour de l'emploi : l'assurance maladie, le chômage, le système de retraite. Notre filet de sécurité social est tendu autour de l'emploi. On ne peut pas dissocier le social de l'économique. D'une part, cela signifie que le travail doit être rentable.¹ »

Dans son Panorama social 2024, tout comme cela a déjà été le cas dans les éditions précédentes, la Chambre des salariés a néanmoins dû constater que le Luxembourg, reste encore et toujours le pays de la zone euro comptant la proportion la plus importante de travailleurs pauvres. Ainsi, en 2022, ce sont 12,4% des salariés de 16 à 64 ans qui sont exposés au risque de pauvreté, contre 6,7% en moyenne dans l'union monétaire.

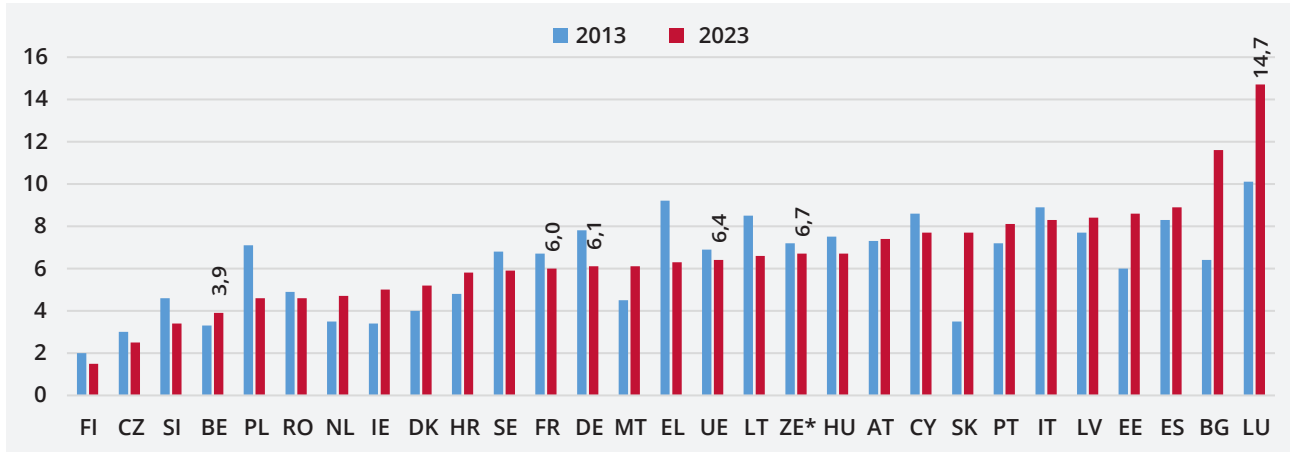
D'après les nouvelles données publiées par Eurostat pour l'année 2023, le Luxembourg confirme son statut de champion de la pauvreté au travail puisqu'il affiche désormais une proportion de travailleurs exposés à la précarité qui s'élève à 14,7%. Dit autrement, près d'un salarié sur sept dispose de revenus qui ne lui permettent pas de dépasser le seuil de risque de pauvreté.²

1 https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/discours/2024/06-juin/11-frieden-etat-nation.html

2 Pour 2023, au Luxembourg, celui-ci s'établit à environ 2 382 euros par mois pour une personne seule et à 5 001 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.



Taux de risque de pauvreté des salariés en 2013 et 2023



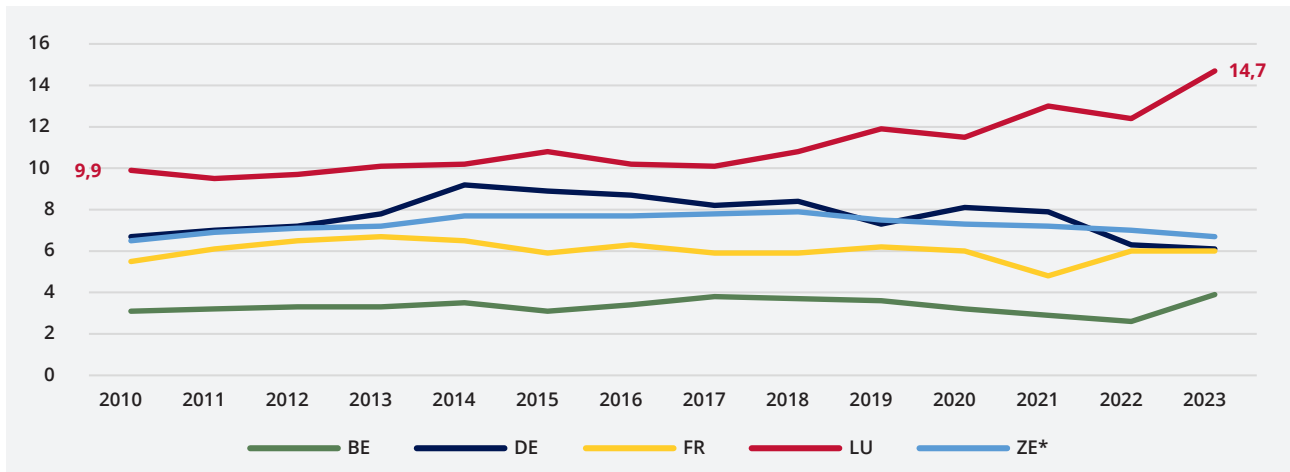
Note : * = zone euro à 19 pays en 2013, zone euro à 20 pays en 2023.

Données : Eurostat ; Graphique : CSL

Plus dans le détail, au niveau européen, le Luxembourg devance désormais largement ses partenaires européens : le taux de risque de pauvreté des salariés bulgares est trois points de pourcentage plus faible que celui des luxembourgeois, tandis que les moyennes européennes sont moitié moins élevées que la valeur observée au Grand-Duché.

Au cours de la dernière douzaine d'années, force est de constater que si l'exposition à la pauvreté des travailleurs a généralement connu une stabilité (voire même une diminution) au sein des pays européens, le Luxembourg se place à contrecourant, et cela plus particulièrement au cours des cinq dernières années : entre 2017 à 2023, la part de *working poor* a augmenté de 45% au Luxembourg.

Évolution du risque de pauvreté des salariés

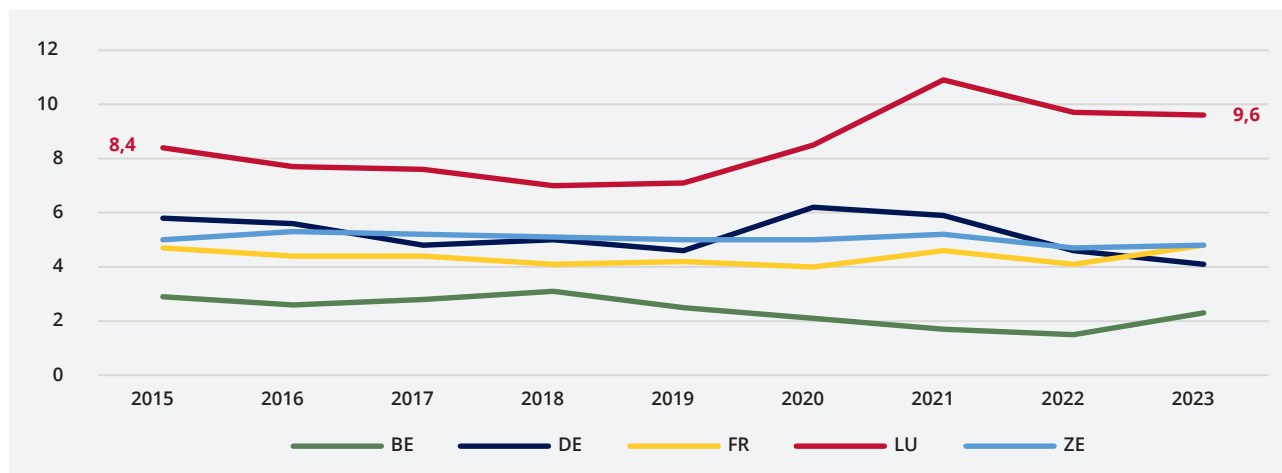


Note : * = zone euro à 19 pays en 2013, zone euro à 20 pays en 2023.

Données : Eurostat ; Graphique : CSL

Si les travailleurs à temps partiel ou encore ceux ne disposant que d'un contrat de travail à durée déterminée sont plus exposés au risque de pauvreté, le Luxembourg se distingue néanmoins par le fait que même les personnes travaillant à plein temps sont nombreuses à ne pas échapper à la pauvreté.

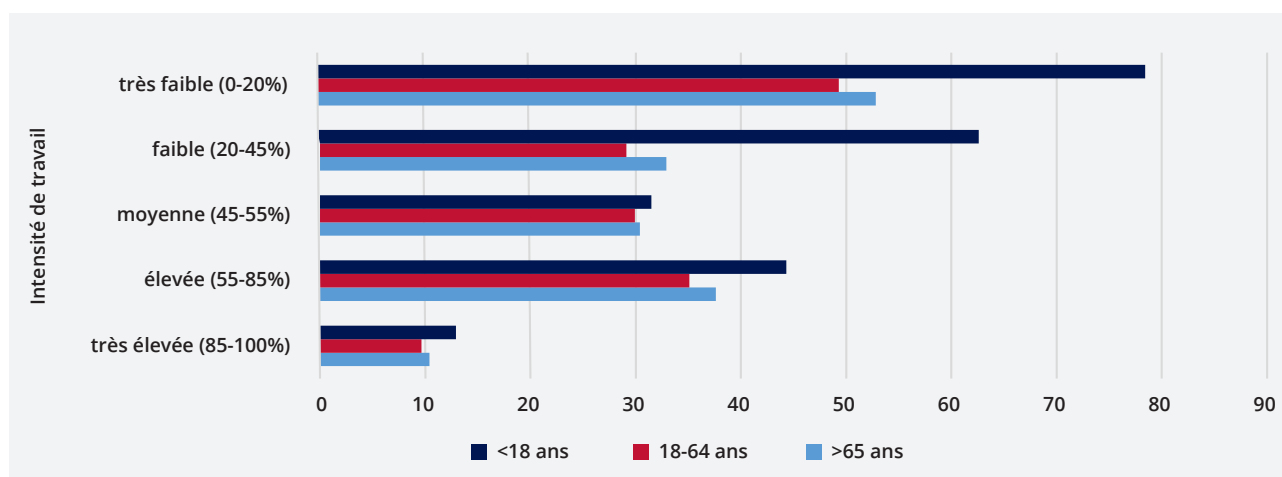
Évolution du risque de pauvreté des personnes de 18 à 64 ans vivant dans des ménages ayant une intensité de travail très élevée (>85%)³



Données : Eurostat ; Graphique : CSL


Ainsi, les ménages dont les membres en âge de travailler travaillent presque à plein temps (soit plus de 34 heures hebdomadaires par adulte) affichent au Grand-Duché des taux de risque de pauvreté deux fois plus élevés qu'en moyenne européenne. Si l'on considère les personnes de moins de 18 ans au sein de ces ménages à intensité de travail élevée, le taux de risque de pauvreté s'élève à 13% contre 6% pour l'ensemble de la zone euro.

Taux de risque de pauvreté selon l'intensité de travail du ménage et le grand groupe d'âge au Luxembourg



Données : Eurostat ; Graphique : CSL

³ L'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre, d'une part, le nombre de mois ouverts par tous les membres du ménage âgés de 18 à 59 ans durant l'année de référence et, d'autre part, le nombre total de mois qui auraient pu, en théorie, être ouverts par les membres du ménage âgés de 18 à 59 ans. Les étudiants âgés de moins de 25 ans sont exclus du calcul. Les ménages composés uniquement d'enfants, d'étudiants âgés de moins de 25 ans et/ou de personnes âgées de plus de 60 ans ne sont pas pris en compte.



Dès lors, force est de constater que pour un nombre important de travailleurs luxembourgeois les affirmations que « le filet de sécurité social est tendu autour de l'emploi » ou encore que « le travail doit être rentable » ne sont qu'un vœux pieux en attendant des actes concrets permettant de rendre au travail la valeur qui lui est due :

- revalorisation structurelle du salaire social minimum ;
- exonération d'impôt sur le revenu jusqu'à hauteur du salaire social minimum qualifié ;
- allègement de la fiscalité des revenus modestes.

Alors que l'attraction de talents hautement qualifiés focalise toutes les attentions les mesures énumérées ci-avant permettraient d'améliorer l'attractivité du pays pour les travailleurs essentiels, mais mal rémunérés, dans les domaines du commerce, de la restauration, de la construction, des services à la personne et de l'action sociale ou encore du nettoyage où les pénuries de main d'œuvre se manifestent de plus en plus distinctement, les salaires proposés ne permettant souvent pas de vivre décemment au Luxembourg.⁴

⁴ Voir Panorama social 2024, pp. 23 et 24, fichier PDF : https://www.csl.lu/app/uploads/2024/04/panorama_social_2024_web_complet.pdf